

AVOIR LES BONS GESTES

- Ne pas cueillir, ramasser, transporter une espèce inconnue ou exotique envahissante connue (risque de propagation)
- Demander conseil à des spécialistes (détermination, localisation des stations)
- Ne pas intervenir sans précaution ni connaissance: respect de la réglementation et des techniques de lutte adaptée
- Ne jamais les relâcher dans le milieu naturel (vidange d'aquarium, déchets verts contaminés ...), ni les favoriser par nourrissage (ragondins, ...)
- Informer votre entourage des risques liés aux plantes invasives pour la santé et l'environnement
- Ne jamais appliquer de produits chimiques : leur utilisation est réglementée et contribue à la pollution des eaux
- Ne pas acheter ni planter d'espèces exotiques envahissantes, préférez les espèces locales sans risque pour l'environnement. Ne pas transporter ou disséminer de la terre contaminée et penser à bien nettoyer le matériel



➤ Plus d'informations sur le site : www.edenn.fr

➤ Si vous avez des questions, contactez l'Edenn.



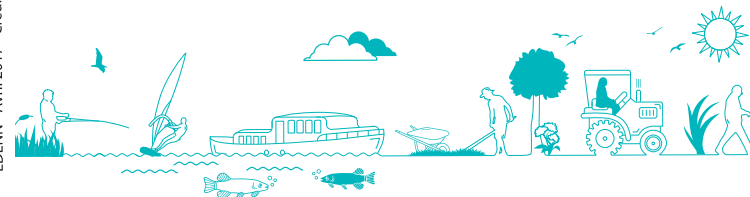
Syndicat mixte EDENN - 32 quai de Versailles - 44000 Nantes

Tél. 02 40 48 24 42 • contact@edenn.fr

LES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES



EDENN - Avril 2017 - Crédits photos : FCN, EDENN, F. MULLER, FDGDON44, S. VARRAY



edenn
Ensemble pour la reconquête de l'Erdre

QU'EST-CE QU'UNE ESPÈCE EXOTIQUE ENVAHISSANTE ?



L'introduction d'espèces exotiques par l'Homme, en dehors de leur zone naturelle de répartition, n'est pas un phénomène récent. De nombreuses espèces proviennent d'importations volontaires ou fortuites à des fins alimentaires, médicinales et plus récemment à des fins ornementales (plantes) ou récréatives (animaux de compagnie). Ce phénomène s'est fortement accéléré par la multiplication des échanges mondiaux par voie maritime, aérienne et terrestre.

Le problème ne vient pas de l'introduction d'espèces en elle-même mais de **leur capacité, pour certaines d'entre elles, à s'implanter puis à proliférer dans leur nouveau milieu naturel**. En effet, l'absence de prédateurs naturels et de concurrence dans le milieu colonisé permettent à ces espèces très compétitrices d'allouer plus de ressources à leur reproduction et à leur croissance.



Ragondin

IMPACTS

Leur propagation génère de nombreux impacts :

- Sur l'environnement :

- Déséquilibres écologiques, provoquant la régression voire la disparition des espèces locales
- Modification et banalisation des paysages
- Perturbation du fonctionnement hydraulique et fermeture des milieux aquatiques et terrestres

- Sur l'économie :

- Perturbation des activités agricoles, touristiques et de loisirs : pêche, chasse, navigation
- Coûts financiers et humains élevés pour mener des opérations de régulation complexes et récurrentes

- Sur la santé :

- Problèmes respiratoires, irritations cutanées, allergies, leptospirose, ...



Ambroisie

FDGDON44

QUE FAIRE ?



RÉGLEMENTATION

En France, il est interdit d'introduire une espèce exotique, non cultivée (végétale) ou non domestique (animale) de manière volontaire, par imprudence ou négligence dans le milieu naturel.

Par ailleurs, seul le commerce et le transport des deux espèces de jussies (*Ludwigia grandiflora* et *peplodes*) et de la Tortue de Floride sont actuellement interdits en France. Aucune réglementation n'existe en matière de lutte en dehors de quelques dispositions relatives à certaines espèces (ragondins, ...).

Le saviez-vous ?

Suite à l'adoption d'un règlement européen, en **2013**, une stratégie nationale et régionale est en cours d'élaboration, dont l'objectif est de limiter l'impact des **EEE***.



Tortue de Floride

F. MULLER

PROGRAMME DE LUTTE

Sur le bassin versant de l'Erdre, de nombreux acteurs sont impliqués dans la lutte collective contre ces espèces invasives floristiques et faunistiques.

Les techniques de lutte les plus efficaces sont **la prévention et l'action précoce**. En effet, la surveillance et l'attention de chacun permettent d'intervenir le plus en amont possible d'une prolifération. Pour les espèces déjà installées, seules des actions de gestion sont à mettre en place afin de limiter leur expansion et réguler les populations.

*EEE : Espèces Exotiques Envahissantes